

# Aide aux formations en langue bretonne

## REGION BRETAGNE

### Présentation du dispositif

Cette aide vise à accompagner le développement de formations semi-intensives de langue bretonne.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les structures de formation assurant les cours hebdomadaires et le règlement des stages supplémentaires par les organismes de formation tiers.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Sont éligibles les formations comprenant des cours hebdomadaires, stages courts intensifs, en présentiel, en distanciel et sous forme hybride.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide varie en fonction de la formule choisie et du revenu de l'apprenant.

#### Quelles sont les modalités de versement ?

Le paiement de l'aide se fait en deux versements :

- une première moitié à la signature de la convention annuelle
- le solde sur présentation de la liste des formations suivies par chaque apprenant et au prorata de l'assiduité de ce dernier.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

##### — Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Bretagne.

---

## Organisme

### REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**  
283 avenue du Général Patton  
35711 RENNES CS 21101